

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



**ARMP**  
AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

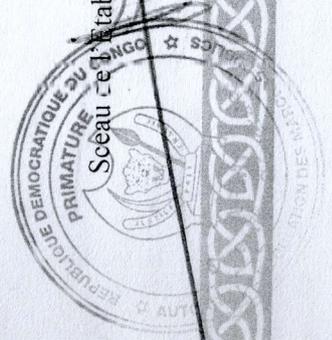
## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 085/2025

A LA SOCIETE FABRIQUE NATIONALE DES MEUBLES ET ARTICLES « FNMA ».

Après avoir reçu le contrat du marché n° 002/MDP-FVC/MEDD/2025, conclu avec le Mécanisme de Développement Propre et Fonds Vert pour le Climat « MDP-FVC », pour un montant total hors taxe de dollars américains quarante-deux mille cinquante-sept, quatre-vingt-trois centimes (42 057,83) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux cent nonante-quatre, quarante centimes (USD 294,40), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 21/05/2025.

Directeur Administratif et Financier



Me. Claude KAYEMBE MBAYI  
Directeur Général